

## I. CONDITIONS DE PAIEMENT

1 - Les cours d'essai sont gratuits pour les enfants de moins de 12 ans. A partir de 12 ans, le cours d'essai est de 1 500F.

2 - Les frais d'inscription sont de 8 000 F / an, et à moitié prix pour la deuxième inscription d'un membre de la même famille

3 - Tous les cours sont à régler avant leur utilisation :

En espèces ou chèques pour le règlement de la somme dans son intégralité

A partir de Janvier 2023, par prélèvement automatique pour les paiements mensuels. En remplacement du prélèvement automatique, les cours peuvent être réglés par chèques qui seront encaissés mensuellement selon le montant total à régler.

4 - Le paiement doit être effectué en XPF au nom de MUSIC STATION par chèque, par virement bancaire, prélèvement bancaire, chèques ou espèces. (Les éventuels frais bancaires sont à la charge du participant)

5 - Le paiement des stages vacances ne peut être fait au prorata de la présence des enfants. Le stage doit être réglé en intégralité. Un geste commercial peut être consenti en fonction de la situation.

MUSIC STATION est assurée en responsabilité civile. Cette assurance couvre également l'ensemble de la structure, les bâtiments et surfaces extérieures ainsi que le personnel d'encadrement. Elle n'intervient cependant qu'en complément de l'assurance responsabilité civil de l'étudiant ou des responsables légaux de l'enfant.

## II. FORFAIT, VALIDITÉ DES CRÉDITS ET ANNULATION

### A. Les forfaits proposés

1 - Les inscriptions sont sous forme de forfait sur une base de cours (crédits) de 45 minutes

FORFAIT 12 crédits valables sur 4 mois à compter de la date d'utilisation du premier crédit.

FORFAIT 36 crédits valables sur 12 mois à compter de la date d'utilisation du premier crédit.

2 - Les cours individuels sont programmés tout au long de l'année hors grandes vacances scolaires (prendre connaissance de la fermeture annuelle de l'école auprès de l'administration).

3 - Les éveils musicaux, les ateliers parents bébé et les ateliers de groupe sont programmés tout au long de l'année hors vacances scolaires et jours fériés.

### B. Validité des crédits

1 - Les crédits expirés pourront être récupérés dans le cas du renouvellement d'un nouveau forfait, à hauteur de 50% des crédits restants ayant expirés.

2 - En cas de fermeture administrative, dû par exemple au confinement pour des raisons sanitaires, la date d'expiration des crédits sera prolongée de la durée de la fermeture administratives.

### C. Annulations

1 - Tous les cours annulés moins de 24h à l'avance seront facturés à 100% de leurs prix (sauf sur présentation d'un certificat médical ou autre justificatif).

2 - Toute inscription réglée est non-remboursable. Le remboursement de l'inscription non utilisée est sujet à une pénalité de 30 000 F en cas de force majeure.



## III. ACCUEIL, DÉROULEMENT DES COURS ET RÈGLEMENT INTÉRIEUR

### A. Accueil

1 - Les accompagnants de mineurs doivent s'assurer de la présence du professeur avant de les déposer.

2 - Les professeurs assurent une surveillance continue dès leur arrivée et s'assurent que les enfants repartent avec leur responsable légale. Une dérogation écrite sera demandée si une autre personne que le responsable légal doit récupérer l'enfant.

3 - Les professeurs et MUSIC STATION ne peuvent être considérés comme responsables des enfants en dehors des heures de cours.

4 - La cafétéria et l'espace bar sont à disposition des accompagnants et élèves. Les élèves/les parents des enfants mineurs seront pécuniairement responsables de toutes dégradations matérielles volontaires et seront tenus de rembourser le matériel cassé ou détruit.

### B. Déroulement des cours

1 - Les professeurs sont tenus de commencer leur cours à l'heure : en cas de retard, les minutes seront reportées sur le prochain cours. Les retards ou absences dues à l'élève ne sont pas rattrapés (sauf justificatif).

2 - Les accompagnants ne sont pas autorisés à assister aux cours (sauf autorisation du professeur)

### C. Règlement intérieur

1 - Droit à l'image, sauf avis contraire du participant à l'inscription, MUSIC STATION peut être amené à prendre des photos ou des vidéos des étudiants et à les utiliser dans ses documents d'informations et de communications.

2 - La responsabilité de MUSIC STATION ne saurait être engagée en cas de perte, de détérioration ou de vols des affaires personnelles, objets de valeurs ou espèces.

3 - Il est autorisé d'apporter de la nourriture dans les locaux de MUSIC STATION. Les élèves et les parents doivent respecter le matériel mis à disposition et sont tenus de conserver les endroits de restauration propres.

4 - Si le comportement du participant est de nature à nuire au bon déroulement des prestations ou à la réputation de MUSIC STATION, celui-ci sera exclu sans préavis ni remboursement.

5 - Les élèves/les parents des enfants mineurs devront adresser un courrier détaillé à MUSIC STATION qui s'engage à étudier attentivement toute réclamation. En cas de litige des parties, le cas sera jugé par la juridiction du Tribunal de Nouméa.

## IV. LES BONS CADEAUX

Les bons cadeaux proposés par l'école sont nominatifs et ne peuvent être donnés à une autre personne que celle désignée dans la mention dédiée.

Si le nombre de cours offerts n'est pas effectué par la personne, aucun remboursement ou transfert à une autre personne n'est possible.

Le bon cadeau n'est valable qu'à condition que toutes les mentions demandées soient remplies :

- Le cours offert en précisant l'instrument, le nombre et la durée (selon les forfaits proposés par l'école)
- Le nom et prénom de la personne à qui est offert le bon cadeau
- Le nom et prénom de la personne qui offre le bon cadeau
- La date de fin de validité